

respecter des Barbaresques, ne verraient pas avec peine le commerce des autres nations au Levant, entravé dans la Méditerranée? croiraient-ils par ce moyen en avoir en quelque sorte le monopole? Mais un pareil avantage peut leur être disputé par la France. N'en trouveraient-ils pas un bien plus considérable à partager les grands résultats de belles colonies formées dans l'Afrique septentrionale?

Veut-on supposer que les Anglais craindraient d'indisposer la Porte ottomane contre eux? Mais cette cour ne prend que bien peu d'intérêt aux Barbaresques, avec lesquels les Anglais ont traité de puissance à puissance sans consulter le grand-seigneur. Il est plus probable que le gouvernement anglais, jaloux, prudent, prévoyant, ne voudrait pas se hasarder dans une entreprise où seul il ne pourrait pas réussir, et où il ne serait pas disposé à appeler d'autres puissances à partager avec lui les avantages qui pourraient en résulter. Ajoutez que l'Anglais, riche en possessions coloniales, en domaines d'outre-mer, depuis Hélioland jusqu'aux îles Sandwich, ne sent guère le besoin d'en rechercher de nouvelles si près de l'Europe surtout, où d'autres puissances se montreraient bientôt d'heureuses rivales. Je ne suis pas de ceux au reste qui pensent que les droits de l'humanité ne soient rien pour ce peuple; mais il aime à les concilier avec ses intérêts, et quand le temps n'est pas

encore arrivé de les faire marcher ensemble, il attend.

Nous avons vu le moment où, en France et sur le continent, tous les esprits semblaient mus par des idées généreuses et des sentimens philanthropiques; ce moment fut court, et date du rétablissement de l'ancien trône de France. Les efforts qu'il avait fallu faire pour se soustraire au despotisme de Bonaparte, le bien-être que produisait dans toute l'Europe le sentiment d'une paix long-temps désirée, l'espérance à laquelle chacun se livrait de jouir d'une douce liberté, d'une libéralité inconnue depuis long-temps, firent éclore mille projets de bienfaisance et d'améliorations en faveur des peuples, celui de la destruction des Barbaresques, entre autres. J'ai déjà signalé le plan de sir Sidney Smith, mais pour en donner une idée plus complète j'en consigne les détails dans une note (1), et je passe à un

(1) La Société des chevaliers libérateurs des esclaves blancs en Afrique doit son existence à sir Sidney Smith, député par quelques sociétés anglaises pour demander au congrès de Vienne l'abolition de l'esclavage des blancs en Afrique.

La première assemblée de cette société se tint à Vienne au mois de janvier 1815: elle était composée des chevaliers des différens ordres, impériaux, royaux, nobles et personnes illustres de toutes les nations. On s'y occupa des secours à donner aux esclaves blancs, et à former un fonds pour cet objet charitable.

Sir Sydney Smith entretint depuis ce moment une



second projet proposé depuis pour former des colonisations en Afrique. Il s'agit dans celui-ci, qui a plus d'un rapport avec le précédent, d'un armement général de l'Europe contre les Barbaresques, afin d'y faire la conquête d'un territoire propre à des établissemens militaires et agricoles. La difficulté serait de mettre de l'ordre dans un aussi grand

correspondance avec tous les personnages éminens en Europe et les sociétés bienfaisantes de Londres.

Il ne contribua pas peu, par son zèle et celui de ses associés, à l'amélioration du sort des esclaves, jusqu'à l'expédition de lord Exmouth qui a fait cesser jusqu'à un certain point l'esclavage et la piraterie.

On voit, par le procès-verbal de la séance du 15 avril 1816, que M. de Châteaubriand, qui en était membre, y remit des exemplaires de son discours à la chambre des pairs, et qu'une députation se rendit auprès du roi pour faire son rapport à sa majesté comme souscripteur du fonds charitable. Sir Sidney Smith, qui portait la parole, fixa l'attention du roi sur les paroles qui terminent l'adresse de la chambre des pairs d'Angleterre au prince régent, le 15 mai 1814, où on lit « que la chambre supplie son altesse royale d'employer toute l'influence de la couronne britannique dans les négociations, et de solliciter de tous les souverains de l'Europe l'abolition totale et immédiate de tous les esclaves en Afrique; de stipuler pour une renonciation de ces pratiques barbares, et de faire promulguer, par l'autorité réunie du monde civilisé, une déclaration solennelle que traîner à l'esclavage les habitans des contrées paisibles est une violation de la loi universelle des nations. » Le président a fait remarquer à sa majesté que, les noirs n'étant pas spécifiés, les blancs ne pouvaient être

mouvement, et d'établir une suite d'opérations qui assurassent le succès de l'entreprise. C'est à l'ordre de Malte, rétabli sous une nouvelle forme, qu'on en confierait la direction et l'exécution; c'est pour l'établir sur le sol de l'Afrique et l'opposer aux barbares qu'est conçu et proposé le projet dont il s'agit.

censés exclus des vœux exprimés pour l'abolition de l'esclavage en Afrique, objet général manifesté dans tous les actes publiés à ce sujet.

Le président a pris l'occasion de placer sous les yeux de sa majesté et de laisser sur sa table un des exemplaires de l'éloquent appel fait à la chambre des pairs de France, par M. le vicomte de Châteaubriand, ajoutant cette remarque, « que si la chambre des pairs d'une nation avait déjà exprimé son sentiment comme ci-dessus, et si la chambre des pairs d'une autre nation avait décidé qu'il y avait lieu de s'occuper de cette proposition, les souverains pourraient peut-être la juger digne de considération; et si, dans leur sagesse, ils admettaient le principe, ils pourraient agir vers son application, et faire le bien par leur autorité souveraine sans attendre une suggestion dans les formes. »

Sa majesté n'a pas hésité à admettre la justesse de ce raisonnement, et de reconnaître la justice de cette cause, partageant évidemment l'indignation que devaient inspirer les preuves matérielles, que lui offrait le président, de l'enlèvement tout récent de plusieurs habitans des côtes d'Italie et de Sardaigne, et le meurtre de vingt hommes dont les corps furent trouvés sur le rivage. Voyez es diverses pièces, mémoires, procès-verbaux, circulaires relatifs à la *Société anti-pirates*, imprimés chez Belin, rue des Mathurins. 1815 - 1816.



L'écrivain zélé à qui on le doit en a ingénieusement combiné les différentes parties pour arriver au but désiré ; on y retrouve en quelque sorte l'idée de Charles-Quint (1). Ce prince, comme on l'a dit, voulut établir en Afrique le chef-lieu de cet ordre, et lui avait donné Tripoli et le territoire environnant ; mais, par une fâcheuse indifférence, les autres états chrétiens refusèrent à ces courageux chevaliers les secours nécessaires pour s'y maintenir : ils en furent expulsés par les Turcs.

Dans le plan dont il s'agit, on rétablirait l'ordre de Malte ; il serait composé d'autant de *langues* qu'il y a de puissances chrétiennes en Europe ; chacune d'elles fournirait un contingent de troupes, de vaisseaux et d'argent nécessaires à l'entreprise.

Pendant que l'on travaillerait à l'organisation et à l'instruction de ces différentes troupes dans toutes les *langues* de l'Europe, il serait préparé une expédition maritime pour transporter en Afrique la nouvelle colonie militaire, et protéger son premier établissement. Il est inutile de dire que l'on aurait fait choix d'avance sur les côtes de Barbarie d'une position propre à la fondation de cette colonie. Ce lieu devrait être favo-

(1) De l'Afrique et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, tel est le titre de l'écrit où il est consigné. Paris, 1818.

risé d'un port, près de l'embouchure d'une rivière, et dans une contrée fertile ; trois conditions aisées à trouver sur un des points de la côte septentrionale d'Afrique.

Mais on pourrait difficilement se flatter que des troupes composées d'un si grand nombre de nations, et qui n'auraient jamais manœuvré ensemble devant un ennemi, qui ne connaîtraient point leurs chefs communs, pussent s'accorder dès qu'elles seraient réunies, l'ensemble et la discipline préparant seuls le succès des armées.

Outre les troupes de l'ordre dont nous venons de parler, il serait formé, des anciennes troupes des cinq ou six principales puissances de l'Europe, une armée qu'on appellerait *armée d'expédition*. Les états du second et du troisième rang fourniraient leur contingent à cette armée en argent, approvisionnements, transports, etc.

Mais quels que fussent les succès des troupes dans les premières rencontres, quelques brillans avantages qu'on eût remportés sur l'ennemi, on ne devrait négliger aucun des moyens de prudence propres à soutenir l'établissement contre des revers fâcheux. L'expédition serait donc formée d'habiles officiers du génie, qui auraient à leur disposition de nombreux bataillons de mineurs, de sapeurs et de pionniers.

Il n'en serait, en effet, pas là comme en Europe, où une victoire vaut une province et un traité de paix qui en garantit la possession, au



moins jusqu'à une nouvelle déclaration de guerre; où l'on peut espérer que les peuples du pays conquis s'incorporeront facilement à la nation victorieuse, en adopteront les lois et feront des alliances de famille. Une telle fusion serait longue et difficile chez les farouches habitans de la Barbarie. La religion, les mœurs les mettent dans une trop grande opposition avec les Européens pour qu'on puisse se flatter qu'ils devinssent de long-temps des fidèles alliés d'une colonie chrétienne. Une longue habitude, les bons traitemens qu'ils éprouveraient de la part des nouveaux maîtres du territoire pourraient seuls amortir leur antipathie, et les rapprocher de leurs vainqueurs; en attendant cette époque, il s'agirait de conquérir un terrain et d'y établir un peuple européen: ce soin en serait aussi confié à l'ordre de Malte.

Comme mille autres, ce projet a des avantages et des inconvéniens; il a son côté faible et ses moyens de succès; sans prononcer cependant sur le mérite et l'utilité de l'intervention de l'ordre de Malte, il est permis de croire que le plus sûr moyen de réprimer les Barbaresques, d'y faire cesser le commerce d'hommes, serait en effet de former sur leurs confins des établissemens militaires et agricoles, soutenus par les puissances chrétiennes et régis par de sages lois. On y naturaliserait ainsi une race européenne, qui, par la seule force des choses et l'ascendant

qu'elle prendrait sur les peuplades africaines, y étendrait la civilisation. Il en serait là comme en plusieurs lieux du Nouveau-Monde, où chaque jour des nations sauvages s'améliorent et se civilisent par leur contact avec les Européens établis dans leur voisinage. Ici pourtant il faudrait de plus grands efforts pour commencer; mais aussi l'intérêt serait d'une plus grande importance, car ce n'est pas d'un seul avantage de commerce ou de culture qu'il s'agit, mais du repos de l'Europe, d'en mettre les habitans livrés au commerce à l'abri d'un brigandage qu'on est toujours menacé de voir renaitre sans en pouvoir tarir la source.

L'auteur du projet voudrait qu'on donnât aux chevaliers des propriétés, sous la condition de s'y établir et de se marier dans la colonie. « Pour remplir cette condition, dit-il, ils trouveraient facilement en Europe des filles pauvres, mais assorties à eux par l'éducation et les autres convenances sociales, qui consentiraient à se lier à leur sort et à les suivre en Afrique. Quant aux soldats, aux marins, ainsi qu'aux cultivateurs et aux artisans, il serait trop contraire à leurs intérêts et à ceux de l'ordre, qu'ils fussent obligés de repasser en Europe pour y chercher des femmes. Afin qu'ils pussent en trouver en Afrique, il serait établi, dans un certain nombre de villes maritimes, des maisons hospitalières dans lesquelles on recevrait des



jeunes filles appartenant à de pauvres parens, qui ne refuseraient pas cette destinée pour leurs enfans. Elles seraient, dans un âge plus avancé, envoyées en Afrique et reçues dans des couvens semblables à ceux d'Europe : elles en sortiraient à seize ou dix-huit ans, soit qu'elles fussent demandées en mariage, ou qu'elles voulussent entrer comme ouvrières ou domestiques chez les habitans du pays; dans les hospices d'Afrique on recevrait aussi des filles maures dont les parens auraient embrassé le christianisme, ou auraient offert eux-mêmes leurs enfans (1).

Tous moyens seraient bons sans doute contre les barbares de l'Afrique, tant qu'il ne s'agirait que de les vaincre et de les contraindre à respecter le droit des gens sur mer et celui de l'humanité

(1) J'ai dû rapporter les détails d'un projet inspiré par un zèle estimable à son auteur. Je laisse à la sagacité du lecteur à en démêler les défauts. Une peuplade de nobles disposés à accréditer beaucoup d'idées repoussées aujourd'hui serait-elle bien vue de tout le monde? Se soucierait-on beaucoup d'y donner les mains? Serait-elle bien propre à répandre le goût de la culture, du commerce, des arts, de la liberté, premiers moyens de civilisation? Quant aux maisons consacrées à élever des jeunes filles destinées au lit, au ménage, aux amusemens des matelots, soldats et ouvriers de la colonie, il n'est personne qu'une semblable idée ne révolte, et à bon droit. Ce serait bien un autre trafic d'esclaves aussi déplorable et plus honteux que celui des captifs à Alger.

chez eux; mais le système d'établissmens à former pour y parvenir n'est pas également susceptible de toutes les formes. L'affranchissement des peuples serait peut-être préférable à tout; mais il faudrait pour un pareil dessein être en mesure de secourir l'opprimé qui voudrait briser ses chaînes; il faudrait que l'insurrection légitime ne prît pas le caractère de la sédition et du brigandage; que la fureur populaire ne remplaçât pas le despotisme organisé, que des désordres, quoique momentanés, ne laissassent pas de motifs de regretter la servitude paisible, toutes précautions possibles, mais difficiles dans l'exécution. En attendant donc que d'heureuses circonstances puissent en offrir l'occasion, c'est contre l'autorité gouvernante en Afrique, c'est contre les insolens dominateurs de ce pays que doivent être dirigées toutes les tentatives; c'était aussi le but de la société des anti-pirates, le seul peut-être qui puisse, jusqu'à présent, terminer ce grand débat, et assurer le repos de l'Europe de ce côté.

C'était encore celui où devait conduire une des plus grandes expéditions qui aient illustré l'époque actuelle, et qui est due au génie des Français. On sent bien que je veux parler de la colonisation de l'Égypte, tentative mémorable que la haine seule a pu rappetisser, et qui n'en est pas moins digne de toute l'attention du monde civilisé.

On a donné de faux motifs à l'expédition



d'Égypte ; on l'a attribuée à toute autre cause que la véritable ; on en a fait honneur au général habile qui l'a commandée , et ces erreurs ont été transmises et reçues comme des vérités par les écrivains et les cabinets de l'Europe.

Bonaparte n'est point l'inventeur, l'instigateur, le provocateur de l'expédition d'Égypte, qu'on me permette ces expressions ; il en ordonna la marche ; il en distribua les rôles ; il en organisa les mouvemens , et peut-être fût-ce un mal. Confiée à des guerriers moins ambitieux et non moins courageux et habiles (il y en avait de tels dans l'armée , et la France s'honore d'en compter encore de cette époque parmi ses guerriers), peut-être le succès eût-il répondu aux espérances des Français et aux grands moyens préparés pour les rendre durables.

Ce n'a point été non plus pour se débarrasser d'hommes inquiets, turbulens, factieux, que le directoire de la république conçut et adopta ce projet. De pareilles idées ont pu venir à l'esprit de quelques personnes qui aiment à voir partout plus et autre chose que ce que l'évidence et les faits indiquent ; mais le vrai motif, celui qui entraîna les suffrages des gouvernans et des hommes zélés pour la gloire du nom français, furent l'utilité, les résultats importans de cette grande entreprise pour notre commerce , et surtout pour réparer amplement la perte de nos colonies. Ils savaient qu'au douzième siècle un

des rois dont s'honore le plus la France avait eu le même dessein ; qu'il avait mis au rang de ses plus nobles intentions celle de replacer l'Égypte sous l'empire du Christ et des lois d'une administration civilisée ; ils n'ignoraient pas que dans les divers projets soumis au plus puissant des monarques français, entraient également celui dont nous parlons ; qu'on lui avait fait sentir qu'en résultat c'était le plus sûr moyen de réprimer des barbares qui insultaient ses ambassadeurs et pillaient ses sujets, que c'était ouvrir un immense débouché au commerce français et à tous les genres de spéculations utiles. Ces vues étaient dignes des hommes qui composaient le conseil de Louis XIV ; ils y voyaient aussi un moyen de concourir aux progrès des sciences, des découvertes et des connaissances de l'antiquité. L'Égypte leur paraissait sous ce rapport la plus intéressante des parties du monde où les armes du roi pussent faire de solides conquêtes ; à la porte de la France, située entre l'Asie et l'Afrique, liée à l'une et à l'autre par la mer et des communications qu'un meilleur ordre de choses rendrait praticables et fréquentées, cette belle contrée semblait appeler les Français ; et qui sait si elle ne les appellera pas encore ?

Telles étaient les pensées qui fermentaient en France ; ce sont celles que la république adopta, et qui lui firent mettre en mer une flotte de trente-une voiles de guerre, dont la moitié de



cent vingt, de quatre-vingts et de soixante-quatorze canons, convoyait environ cent cinquante bâtimens de transport, dix-neuf mille hommes de débarquement, deux mille employés d'administration, et un nombre considérable d'artistes et de savans de toutes les classes; forces qui s'accrurent encore par celles qui arrivèrent des divers ports de la Méditerranée après la prise de Malte.

Un pareil développement de puissance ne paraîtra extraordinaire qu'à ceux qui ignorent quelle était celle de la France, malgré l'impéritie des hommes qui formaient son directoire, malgré les pertes immenses qu'elle avait faites, malgré dix années de troubles, de crimes et d'attaques extérieures: quoique des généraux eussent conspiré dans l'ombre contre elle, que la famine et la pénurie des espèces eussent présidé à l'installation de son gouvernement, elle n'en avait pas moins triomphé de ses nombreux ennemis au-dehors, conservé, étendu les conquêtes qui lui convenaient, et réduit de grandes puissances à transiger avec elle ou à ne la combattre que par les moyens obscurs d'hostilités intérieures.

La *Constitution de l'an III*, sous le régime de laquelle la France était alors, réunissait, comme la nouvelle loi politique qui nous gouverne, les divers élémens d'une liberté pondérée avec l'autorité centrale; un pouvoir exécutif quoique trop

nombreux et trop peu salarié, deux chambres législatives sous le nom de *conseils*, des administrations centrales et des conseils généraux de départemens, avec un commissaire du pouvoir exécutif auprès d'elles, images de nos préfets, des conseils de préfecture et des conseils généraux de départemens d'aujourd'hui; les mêmes tribunaux sous d'autres noms et d'autres compétences. L'organisation constitutionnelle se trouvait ainsi disposée de manière à donner aux diverses branches du service public un rapide mouvement et une grande énergie. L'expédition dont il s'agit le prouve.

Mais ce que la législation établie avait pu commencer, la folie, l'ignorance, le fanatisme politique d'individus dominateurs le détruisirent ou l'empêchèrent. On se mêla du culte et de la croyance; on persécuta ceux qui professaient, comme hommes publics, des maximes de christianisme; on prescrivit des sermens, comme si jamais l'homme pouvait répondre que sa conscience ne répugnera pas à ce qu'on exigera de lui; on persécuta ceux qui les refusaient; on trembla devant d'audacieux démagogues, auxiliaires naturels de tous les partis ennemis; la police devint soupçonneuse, persécutrice; elle promit des récompenses aux dénonciateurs des proscrits; elle rétablit les lois sanguinaires dites *de sûreté* de la Convention, et les arrêtés plus sanguinaires encore de ses comités, sur les résidences, sur les